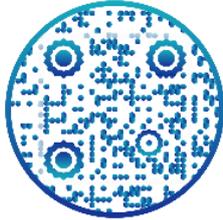
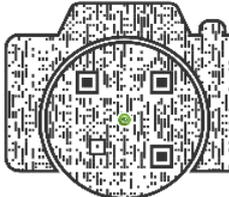


ORGANISATION DE VOTRE INSCRIPTION 2024:

Accueil du lun.au vend. De 13H à 17H.
Rue de la chapelle, JARRY.
Ou
Sur la marina Bas du fort su R.V.

SAS BEG Capital de 17000€
196 R.de la Chapelle.97122 BAIE-MAHAULT
Siret 813 738 309 00026- APE 8559A
Psdt : M.MAILLET S.
Ag BEJ : 097138/2022 BEBF : 097142/2022

Groupe d'info.whatts app Session theorique cotier Groupe WhatsApp	géoloc.Théorie Jarry	Géoloc. la marina BDF cours théoriques & pratiques	Géoloc. photos d'identité	SITE INTERNET
				
<p>1/ REGLEMENT /INSCRIPTION / CODES D'ACCES :</p> <p>Par virement bancaire : (indiquer le nom du candidat sur le vrt.). Titulaire : BATEAUX ECOLES DE GUADELOUPE IBAN : FR76 3004 7142 2200 0208 7920 133 BIC : CMCIFRPP</p> <p>DES REGLEMENT DE LA FORMATION Par virement, chèque, CB ou esp. Envoyez un texto au 0690 84 78 18 avec Nom, Prénom, e-mail et date de Naissance pour obtenir vos codes d'accès & préparer vos cours en salle.</p>		<p>5/ ENTRAINEMENTS AUX EXAMENS - Sur les tests en ligne en accès illimité. - En salle à Jarry les après-midis de 13H. à 16H45 sur R.V.</p> <p>COMPLETEZ IMPERATIVEMENT LA FORMATION Par les tests de préparation & examens blancs.</p> <p>6/ COURS PRATIQUES « Je consulte la Météo & les Marées » Du lundi au samedi (matins & après-midis). Emmenez le livret du candidat. Tenue décontractée (Short, Maillot de bain, Lunettes de soleil, bouteille d'eau, imper.).</p>		
<p>2/ COMPLETEZ CE DOSSIER A remettre au plus tard la veille des cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le certificat médical spécifique -de 6 mois. Complété et signé. -Photos d'identité x2 couleur & conforme : voir géoloc en haut de page (Tête droite, ni sourire, ni lunettes Ni boucles d'oreilles. Pas de fond blanc Chevelure, oreilles & haut des épaules apparents) nom au verso. -Demande d'inscription : Noter le numéro du Timbre fiscal à 78€. -Photocopie de votre Passeport / (CNI recto verso sur une page) -Contrat de l'école. Date et mode de règlement. N° CHQ. Esp. ou VRT. 		<p>7/ ENREGISTREMENT DU DOSSIER : Vérifiez auprès du bateau école que votre dossier est complet & enregistré aux affaires maritimes. Au minimum 72 H ouvrables Avant l'examen choisi. Demandez votre numéro du candidat à votre formateur. Choisir sur le site : Le centre d'examen & la date de votre examen théorique.</p>		
<p>3/ TRANSMETTEZ LE DOSSIER par pièces individuelles en PDF, Photo en jpeg. Mail : contact@bateauxcolesguadeloupe.com Ou dans la boîte aux lettres du bateau école. Confirmez par sms. «J'envoie mon dossier scanné en ligne.» bateauxcolesguadeloupe.com</p>		<p>8/ A L'EXAMEN : Après inscription auprès du centre sur le site (Cout : 30€). Munis d'1 pièce d'identité, de votre livre du candidat + photo . Transmettre le résultat sur contact@bateauxcolesguadeloupe.Com Pour validation.</p>		
<p>4/ LES COURS EN LIGNE « J'accède aux cours en ligne. » Réalisez les cours en ligne à l'avance pour préparer vos cours en salle. Les codes d'accès sont transmis sur demande, validité 6 mois.</p>		<p>9/ SUPPLEMENTS: Le contrat est valable 1 an, passé ce délai le dossier est caduque/clos. Réinscription pour un dossier de + d'un an et de - de 18 mois :150€ Frais administratif pour achat T. fiscal à la place de l'élève :25€ Recherche codes d'accès perdus :10€ Nouvel accès cours côtier et tests côtiers (validité 6 mois) : 25€ Cours théorique complémentaire : 2 H à 120€ ou 5H à 300€. Cours pratique complémentaire : 160€. Réception de votre permis à l'adresse transmise à l'inscription. Contact affaires maritimes en cas de non réception au bout de 2 mois : 0590 212918.</p>		
<p>5/ COURS EN SALLE THEORIQUES. 4 sessions par mois</p> <p>- Sur 3 soirs de 17H30 à 20H30. Ou sur un samedi de 9H à 15H45. Calendrier sur le site. 5H00 de face à face pédagogique obligatoires. Créez un gpe de 5 candidats & Choisissez vos jours & heures de cours.</p>				



SAS BEG Capital de 17000€

196 R.de la Chapelle.97122 BAIE-MAHAULT

Siret 813 738 309 00026- APE 8559A

Psdt : M.MAILLET S.

Ag BEJ : 097138/2022 BEBF : 097142/2022

LES TARIFS & FORMATIONS DU BATEAU ECOLE DE JARRY. 1 er trimestre 2024

Sur mesure !

CREATION DE SESSIONS DES 5 CANDIDATS - 6H de théorie COTIER OU 12H de théorie hauturier CHOIX DES JOURS & HORAIRES de FORMATIONS (REALISEZ LES COURS EN LIGNE AU PREALABLE).

Cours en salle & en ligne. / Entraînements en conditions d'examen. / Dossiers valables 1 an.

TOUS NOS PERMIS ET COURS SONT ACCOMPAGNES DE COURS & TESTS EN LIGNE OFFERTS PENDANT 6 MOIS. POUR APPRENDRE A VOTRE RYTHME !

	Tarif Individuel	Dès 2	Dès 4	Dès 6	Dès 10
PERMIS COTIER - Timbre fisc. 78€+ Examen 30€ -Cours en salle (6H OU 9 H.) + entraînements illimités. -Cours pratiques (4H OU 6 H. en mer).	369€ ✨	349€	329€	309€	290€
PERMIS HAUTURIER - Timbre 38€, Carte 50€. -Cours en salle 15H Matériel à disposition. -Entraînements illimités.	469€ ✨	449€	429€	409€	390€

Formation complète

PROMOTION PERMIS COTIER + HAUTURIER : 750€ + LA FORMATION CRR OFFERTE ! (Soit 228€ de remise) ✨

Formation CRR - CB de 78€ à l'ANFR. -6H de cours en salle.	140€	120€	110€	100€	90€
PERMIS FLUVIAL - Examen 30€. – 6H de Cours en salle. -Si non titulaire du côtier, 78€ de timbres+30€ examen & 100€ pour la pratique.	269€	249€	229€	209€	190€

COURS THEORIQUE PARTICULIER.	2H : 120€		5H : 300€		
COURS PERFECTIONNEMENT PRATIQUE.	2H : 160€		4H : 300€		

DECOUVERTE : 3 Heures GROUPE = 4 : Grand cul de sac, petit cul de sac ...	Coaching ! 160€ /personne				
COURS DE NUIT : 3 Heures GROUPE = 4 : Grand cul de sac, petit cul de sac ...	Sécurité nuit ! 160€ /personne				
FORFAIT PLUS : 1 cours perfectionnement plus 1 cours découverte ou de nuit .	Expérience ! 280€				

Pour tous !

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (2 JOURS PRIS EN CHARGE PAR LE CPF). 200€

CONTRAT DE FORMATION 2024

Candidat n°.....

Cours en salle et en ligne
 www.bateauxcolesguadeloupe.com

• BATEAUX ECOLES DE GUADELOUPE • Représentée par le Responsable de formation Mr H. MAILLET

Et, Mr, Mme, Nom & Prénoms

Né(e) le : A : (Dép.) Domicilié à :

(adresse d'envoi du permis) :

Dossier scanné :
 Dossier enregistré :
 Dossier facturé :
 Dossier clos

CP / Ville : Tel portable..... Email.....

Choisissez le lieu de formation : BEBF, La marina Bas du Fort, AG : 097142 BEJ, Jarry, AG : 097138

Profession : Comment nous avez-vous connu : Session de cours théoriques souhaitée

L'objectif est d'amener le candidat au niveau requis à épreuve théorique et à la formation pratique du permis côtier, OEI ou hauturier. Dans le but d'obtenir la validation du ou des permis. **DESCRIPTION DE LA FORMATION** : Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement effectue une formation théorique de 5 H en présentiel et 2 H. de pratique à la barre. 1H30 en commun, Pour le côtier. Ce volume de formation peut être augmenté d'un commun accord notamment si l'évolution des acquisitions pédagogiques du candidat serait insuffisante par rapport au niveau requis du décret du 28/09/2007. Pour le permis hauturier, 15H de cours en présentiel plus entraînements.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES : Le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place les formalités nécessaires à l'enregistrement de son livret et dossier d'examen théorique. Le candidat est avisé des documents à fournir pour constituer son dossier. Le candidat s'engage à les fournir conformes avant les cours théoriques en salle. L'établissement s'engage à le déposer, une fois complet dans les meilleurs délais. **RESILIATION OU RUPTURE DU CONTRAT** : **Durée** : Ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois pour la partie théorique et pratique. Ce délai part à compter de la date de signature du contrat, Passé ce délai, le contrat sera résilié de plein droit. **Suspension** : Il pourra être suspendu, pour motif légitime pour une durée de 6 mois, avec prévenance du candidat à minima 1 mois avant la date d'échéance .au-delà il sera résilié de plein droit. **Résiliation** : Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l'établissement en cas de comportement du candidat contraire au règlement intérieur. En cas de **rupture pour cas de force majeure**, la facturation sera opérée à partir des tarifs unitaires en vigueur de chaque prestation indivisible. Le contrat sera résilié après solde de tout compte. Dans ce cas, le dossier, qui est la propriété du candidat, lui est restitué à sa demande, Le contrat est résilié de plein droit dans le cas de retrait de l'agrément de l'établissement d'enseigner par l'autorité préfectorale.

PROGRAMME et DEROULEMENT DE LA FORMATION : L'établissement délivre une formation conforme aux objectifs du Décret du 28/07/2007 énumérés dans le livret d'apprentissage. Le calendrier prévisionnel des séances de formation est établi par l'établissement et disponible sur le site bateauxcolesguadeloupe.com. Chaque objectif enseigné dans la séance donne lieu à une évaluation. L'établissement tient le candidat informé de sa progression. Pour chaque objectif, le déroulement sera le suivant : - Présentation de l'exercice : (objectif, valeur, explications et démonstration) - Réalisation et évaluation du moniteur. - bilan et commentaires pédagogiques incluant la validation des objectifs et annotations sur le livret d'apprentissage pour le permis côtier. **MOYENS PEDAGOGIQUES et TECHNIQUES** : L'établissement mettra en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour atteindre le niveau requis. La formation théorique dispensée dans l'établissement et les cours pratiques seront conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner valide du permis enseigné. Les bateaux utilisés sont conformes à la réglementation en vigueur.

OBLIGATIONS DES PARTIES L'application des dispositions du présent contrat doit être conforme au décret 2010-170 du 23/02/10 modifiant le décret du 02 Août 2007, relatif à l'enseignement de la conduite des navires de plaisance à moteur. L'établissement s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques en fournissant les moyens nécessaires, sous réserve que le candidat ait atteint le niveau requis. L'établissement fournit au candidat un livret d'apprentissage. La formation pratique ne peut commencer qu'à la remise du dossier d'inscription à l'établissement et à l'inscription du candidat dans la base de données OEDDIP. Le livret est remis au candidat, au plus tard au début de la formation pratique ou avant l'examen théorique côtier. Le candidat doit en prendre connaissance et le tenir à jour sous le contrôle de l'établissement. En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de Formation complémentaire, (**réinscription : 150€**) l'établissement s'engage à représenter le candidat dans les meilleurs délais, Le candidat S'engage à respecter les prescriptions pédagogiques et le calendrier de formation. En cas de non-respect de ceux-ci, l'établissement se réserve la possibilité de Surseoir à sa présentation à l'épreuve théorique. Le responsable de l'établissement en informera le candidat et proposera un calendrier de formation complémentaire. Après mise en conformité avec les prescriptions de l'établissement, le candidat sera présenté aux épreuves du permis. Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement les instructions délivrées par l'établissement, en ce qui concerne notamment la sécurité et le déroulement des cours (horaires, respect des autres candidats...). **Règlement des sommes dues** : Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. **Tout défaut de règlement des sommes dues à échéance autorise l'établissement à rompre le présent contrat sans possibilité de remboursement des sommes engagées.** Sauf accord préalable signé des parties, le solde du compte devra être réglé avant chaque passage de l'examen pratique. Le candidat est tenu de respecter le calendrier prévisionnel de formation : Dans le cas de désaccord, le litige sera porté devant un médiateur, ou devant la juridiction territoriale compétente. **ANNULATION DES LEÇONS OU EXAMENS** Toute leçon ou cours non décommandé par le candidat au moins 48 heures à l'avance sera du et facturé, au tarif des **cours particuliers (160€ pour 2 heures)** et ne sera ni reporté ni remboursé sauf cas de force majeure justifié. Cette règle s'applique dans le cas d'une formation globale par forfait ou stage. L'établissement d'enseignement se réserve la possibilité d'annuler des cours ou leçons sans préavis en cas de force majeure. Dans tous ces cas, les leçons déjà réglées donneront lieu à un report.

VALIDITE DU CONTRAT : 1 an – Réinscription : 150€.dans les 6 mois. Après ces 6 mois le dossier est caduc. Pour conserver le bénéfice du cours pratique, le candidat doit impérativement valider sa théorie dans les 3 mois ou refaire un nouveau cours pratique (160€). Cout des cours en ligne au-delà des 6 mois : 25€ pour le côtier ou fluvial. 45€ pour le hauturier. Formation hauturière, 150€ de réinscription en cas d'échec.

Mr TESTUD Didier Autorisation 24382		Mr MAILLET Harold Autorisation 22090		Mme JEANNE Cynthia Autorisation 21856		
PROGRAMMES & TARIFS DES PRESTATIONS FORFAITAIRES. (Possibilité de régler en 3 x) Hors timbres fiscaux et droits d'examens.						
Les forfaits comprennent le dossier, l'accès aux cours en ligne, en salle et entraînements.			Durée Pratique	Durée Théorie	Durée Entraîn	Forfaits TTC et options
FORFAIT REUSSITE côtier			2H	09H ou 6H00	illimité	369€
FORFAIT COTIER (09H.) + HAUTURIER (24H.) & FORMATION CRR(6H.)			A la barre,	39H	illimité	750€
FORFAIT COTIER + HAUTURIER + FLUVIAL(6H.) & FORMATION CRR			4H ou 6H	45H	illimité	900€
Option découverte zone de navigation petit/grand cul de sac ou cours de nuit 3H.			Sur le bateau.			160€
TOTAL AVEC OPTIONS OU TARIF DE GROUPE :					
MODALITES DE PAIEMENT		Montant, n° chèque, banque date (1 er versement 150€ minimum par permis)				Reste du :
Date, (Cb,esp.chq vrt)						

Fait à Le En 2 exemplaires, « lu et approuvé »

Pour l'établissement,

Le Candidat,

Le représentant légal



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
la mer et
des transports

Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14681*01

SAS BEG Capital de 17000€

196 R. de la Chapelle.97122 BAIE-MAHAULT

Siret 813 738 309 00026- APE 8559A

Ag : 097138/2022 Psdt : M.MAILLET S.

Eaux maritimes :

option « côtière »

Eaux intérieures :

option « eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame

Monsieur

Nom de famille

(suivi du nom d'usage s'il y a lieu)

Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le

A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Téléphone

Courriel

Numéro du
candidat(e)

(renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Composition du dossier d'inscription

La présente demande complétée

Un timbre fiscal correspondant au droit d'inscription

Un timbre fiscal correspondant au droit de délivrance **(1)**

Une photocopie d'une pièce d'identité

Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)

Une photographie d'identité récente et en couleur **(2)**

Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus

(1) Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé

(2) Les titulaires d'un permis délivré après le 1^{er} janvier 2008 en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande
sont exacts

Fait à

le

Signature

Timbre fiscal correspondant
au droit de délivrance* (78 €)

numéro de timbre

* Sauf candidat(e) déjà titulaire d'un permis plaisance

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos**

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....
.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom :

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait ne satisfait pas satisfait sous réserve(s)*
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes
en vigueur.

* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin consultant

Réservé au candidat

Mme M.

Nom :

Prénom :

Né(e) le

A

Adresse :

.....

.....

.....

▪ déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

▪ s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à

Le

Signature du candidat

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer

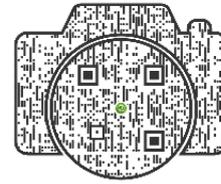
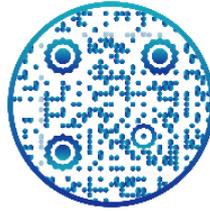
Les honoraires demandés pour l'obtention de ce certificat ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.

Groupe
whatts app
informations :



géolocalisation cours Théoriques Géolocalisation photos d'identité :



SITE INTERNET



1/RESERVATION / PREINSCRIPTION / CODES D'ACCES



DOMICILIATION / CIC SAUMUR

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3004 7142 2200 0208 7920 133

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CIC SAUMUR
35 RUE D ORLEANS
49413 SAUMUR CEDEX

Titulaire du compte (Account Owner)
BATEAUX ECOLES DE GUADELOUPE
196 RUE DE LA CHAPELLE
97122 BAIE MAHAULT

DES REGLEMENT DE LA FORMATION Par virement, chèque, CB ou esp.

Envoyez un texto au 0690 50 30 97 avec Nom, Prénom et email pour obtenir vos codes d'accès & préparer vos cours en salle.

6/ COURS THEORIQUES.

-Sur 5 soirs de 17h15 à 20h15.

Munissez-vous de stylo, crayon à papier, Calculatrice, feuilles. Clé USB.

1 Carte 9999, si vous le souhaitez nous la proposons au bateau école au prix de 50€.

7/ ENTRAINEMENTS aux examens

- sur les tests sur clé USB accès illimité.

- en salle, aux horaires des cours côtiers ou hauturiers indiqués sur le site, sans réservation

(Voir calendrier sur site).

2/ Complétez ce dossier d'inscription :

Le dossier doit être remis le plus tôt possible pour réserver Votre place.

-Photos d'identité en couleur conforme : (Tête droite, sans sourire Ni boucles d'oreilles, Chevelure et haut des épaules apparents) nom au verso.

-Demande d'inscription A remplir & signer. Noter le numéro du Timbre dématérialisé

-Photocopie de votre Passeport / (CNI recto verso sur 1seule page).

-Le contrat « Bateau école de JARRY ». A compléter, en 2 exemplaires.

-L'original de votre permis côtier.

Noter la date et mode de règlement. (Numéro de chèque).

8/ ENREGISTREMENT DU DOSSIER :

Vérifiez auprès du bateau école que votre dossier est complet & enregistré aux affaires maritimes.

Idéalement 20 jours Avant l'examen choisi.

Demandez votre numéro du candidat.

3/ TRANSMETTEZ LE DOSSIER «J'envoie mon dossier scanné en ligne.»

Dossier par pièces individuelles en PDF, Photo en jpeg.

Sur bateauxcolesguadeloupe.com, bateaucole@hotmail.com

Ou dans la boîte aux lettres du bateau école. Confirmez par sms.

Au minimum 20 jours avant la date d'examen.

9/ COMPLETEZ IMPERATIVEMENT LA FORMATION

Par les examens blancs Seuls garants de votre réussite !

Présentez vous à votre examen seulement après avoir réalisé l'ensemble des examens blancs réussis.

Réinscription en cas d'échec : 150€ Hors timbre à 38€.

4/CONFIRMEZ LE CHOIX DES DATES DE VOTRE SESSION THEORIQUE ET D'EXAMEN. 20 jours avant celui-ci

Calendrier en ligne sur bateauxcolesguadeloupe.com.

Vous pouvez Choisir une session au choix sur un an.

10/ A L'EXAMEN :

Localisation : à la direction de la mer – pointe Fouillole, Aux phares et balises derrière la faculté,

MUNISSEZ-vous :D'une pièce d'identité

RV 20 minutes Avant la convocation (début d'épreuve.)

Prévoyez d'arriver 30 min. en avance devant le bâtiment « A »,

5/ LES COURS EN LIGNE

Découvrez idéalement les cours en ligne à l'avance pour préparer vos cours

Théoriques en salle. Validité des cours en ligne : 6 mois,

Achat de nouveaux cours en ligne :45€.

Des sessions à horaires particulières peuvent être choisies par les groupes dès 5 candidats.

Nous proposons également les cours particuliers pour vous préparer à Votre Rythme ou nous adapter à vos besoins .

Assurant une excellente préparation : Formule de 2 heures à 120€.

La préparation au CRR vous est offerte, constituez votre dossier auprès de l'ANFR. Nous pouvons vous remettre les documents lors de la formation.

Demande d'inscription à une extension du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur

SAS BEG Capital de 17000€
196 R.de la Chapelle.97122 BAIE-MAHAULT
Siret 813 738 309 00026- APE 8559A
Ag : 097138/2022 Psdt : M.MAILLET S.

Eaux maritimes : Extension « hauturière »

Eaux intérieures : Extension « grande plaisance eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (ou complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Composition du dossier d'inscription

La présente demande complétée

Un timbre fiscal correspondant au droit d'inscription

Une photographie d'identité récente et en couleur **(1)**

Original du titre permettant l'inscription à l'extension et éventuellement des autres titres

(1) Les titulaires d'un permis délivré après le 1^{er} janvier 2008 en sont dispensés

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à : le,

Signature

Timbre fiscal correspondant
au droit d'inscription
38€

Numéro du timbre:

(à coller ici par le demandeur)

SESSION 2024 : Les cours du soir : De 17H30 à 20H30.

Les cours du samedi de 9H00 à 12H00 & de 12H45 à 15H45.

Les dossiers doivent être remis au plus tard complets, la veille du cours.

MERCI DE CONFIRMER VOTRE SESSION THEORIQUE A L'AIDE DU QR CODE :

En cas de non réservation & à moins de 5 candidats 48 H. avant,

Les cours sont reportés aux dates suivantes.



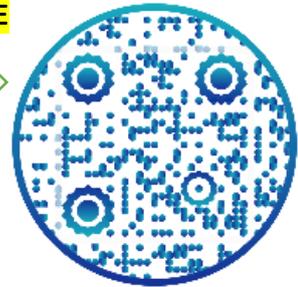
LA MARINA BAS DU FORT

GEOLOCALISATION



JARRY. 196 RUE DE LA CHAPELLE

GEOLOCALISATION



JANVIER :

Cours du soir :

Du Mardi 23 au Jeudi 25 Janvier.

JANVIER :

Cours du samedi : le 13 Janvier.

FEVRIER :

Cours du soir : Du Mardi 13 au Jeudi 15 Février

Cours du samedi : le 24 Février.

VACANCES

FEVRIER :

Cours du samedi : 03 Février.

Cours du soir : Du Mardi 20 au Jeudi 22 Février.

VACANCES

MARS :

Cours du soir : Du Mardi 12 au Jeudi 14 Mars.

Cours du samedi : le 30 Mars.

VACANCES

MARS :

Cours du samedi : le 02 Mars

Cours du soir : Du Mardi 19 au Jeudi 21 Mars.

AVRIL :

Cours du soir : Du Mardi 09 au Jeudi 11 Avril.

VACANCES

AVRIL :

Cours du samedi : le 06 Avril.

Cours du soir : Du Mardi 23 au Jeudi 25 Avril.

VACANCES

MAI :

Cours du soir : Du Mardi 07 au Jeudi 09 Mai.

Cours du Lundi de pentecôte : 20 Mai.

MAI :

Cours du samedi : le 04 Mai.

Cours du soir : Du Mardi 28 au 30 Mai.

JUIN :

Cours du soir : Du Mardi 11 au Jeudi 13 Juin.

Cours du samedi : 29 Juin.

JUIN :

Cours du samedi : Le 1 er Juin.



Cours en salle et en ligne
www.bateauxcolesguadeloupe.com